

CH 91 : creuser entre les trous du fromage

Inutile de revenir longuement sur le non des Waldstätten à CH 91. Les commentateurs en ont déjà tiré le bilan : concept peu clair dès le départ ; limite floue entre décentralisation, expérimentation, animation d'une part, et foire commerciale de l'autre ; direction basée à Zurich et peu sensible aux mentalités des habitants de Suisse centrale. Si l'on y ajoute la logique inévitable des grands sponsors, qui ont pris le projet en mains pour le faire pencher du côté mercantile et traditionnel, on trouve réunies toutes les causes de l'échec du 25 avril.

Cette rupture avec la tradition des "Landi" paraît d'autant plus surprenante qu'elle s'exprime dans la Suisse primitive, réputée la gardienne fidèle des valeurs traditionnelles. Mais il ne faut pas oublier que la "tradition" des expos nationales est urbaine. Vouloir l'implanter dans une région rurale a peut-être été la première erreur des initiateurs du projet. On a pu lire la peur d'être envahi par six millions de Confédérés, exprimée lucidement sur une affiche de la campagne : une montagne de déchets avec pour légende : *The day after, CH 91 nie wieder ! (le jour d'après, plus jamais de CH 91 !)*.

Si le temps des grandes expositions nationales est révolu, il convient de créer une nouvelle tradition. Il y a une trentaine d'années, Max Frisch et Markus Kutter proposaient de construire une "ville nouvelle" en guise d'Expo 64. Le projet Exnal voulait présenter un aménagement modèle du territoire à l'Ouest de Lausanne ; hélas, depuis, quel massacre, avec l'implantation de la gare de triage de Denges et l'incohérence du réseau routier. Si ces projets ne sont plus d'actualité, il en reste une idée centrale : symboliser et réaliser le potentiel de l'avenir au lieu de glorifier les acquis du passé. Aujourd'hui, cette vision pourrait se concrétiser sur le plan de la communication : en décloisonnant notre potentiel d'innovation sociale.

L'image médiatique d'une Suisse saturée, conservatrice et peu inventive est largement trompeuse. Au niveau du microcosme, des petits réseaux du quotidien, nous sommes (eh oui) un pays innovateur et créatif. Pour s'en convaincre, il n'est que de lire *Traktandum*, revue de presse et service de documentation destiné aux communes, dont une version romande vient de démarrer (voir page 5). Chaque édition fourmille de solutions originales dans des domaines aussi variés que la gestion des communes, la fiscalité, la construction ou le recyclage des déchets. Autre exemple : l'égalité entre hommes et femmes, inscrite dans notre Constitution depuis cinq ans. Jusqu'ici, celles qui ont osé faire valoir ce droit devant un tribunal se comptent sur les doigts d'une main. Mais en même temps, un petit groupe de militant(e)s élabore des programmes d'action positive au sein des grandes entreprises, qui iront beaucoup plus loin que la revendication ponctuelle.

On pourrait ajouter les domaines de la santé (soins à domicile, création de caisses HMO), des économies d'énergie, des transports, de l'autogestion, de la culture, pour montrer que l'initiative individuelle, associative, voire même publique ne manque pas de dynamisme. Hélas, contrairement à ce qui se passe dans le monde de l'économie, ces expériences restent trop souvent limitées à leur milieu. Chacun pour soi et personne pour tous. Comme si, depuis l'invention de l'Emmental, nos innovations étaient condamnées à rester emprisonnées dans ses trous.

Nous avons besoin de développer une culture de la communication. Quelque chose de beaucoup plus ouvert, accessible, vivant, percutant que les réseaux existant aujourd'hui. Pour décloisonner la société suisse, on pourrait imaginer de créer à l'occasion du 700^e une partie de cette infrastructure culturelle.

(suite au verso)

Révolution ou évolution ?

■ (cfp-mam) Le 11 mai 86, les élections bernoises déclenchaient la sensation : deux nouveaux conseillers exécutifs "libres" faisaient éclater une formule magique vieille de quarante ans et renvoyaient les radicaux dans l'opposition. Opposition gouvernementale uniquement, car le Grand Conseil, élu deux semaines plus tôt, reste bourgeois, dominé par l'UDC et les radicaux.

Un an plus tard, quel bilan peut-on tirer du travail de ce gouvernement "à majorité sociolo-écologique", pour reprendre la formule de certains frustrés de la droite ?

Le pouvoir Rouge-Vert

Les changements sont moins spectaculaires qu'on aurait pu l'espérer au soir du 11 mai. Certaines décisions témoignent d'un style nouveau, notamment en matière d'asile, d'aménagement du territoire et de politique énergétique. La nomination de quelques hauts fonctionnaires tranche avec la ligne de "l'ancien régime". Le

choix de notre ami Wolf Linder pour diriger le Centre universitaire de recherche sur la politique suisse (DP 846) en est un bon exemple.

Le nouveau gouvernement prend très au sérieux les problèmes d'environnement. Il a annoncé sa volonté de faire rapidement tout ce qui incombe au canton pour le respect des normes fédérales en matière de protection de l'air. Il est décidé à marquer sa politique par des mesures ou des gestes significatifs : arrêt obligatoire des moteurs aux feux rouges et interdiction de toutes compétitions automobiles dans le canton. Dans un autre domaine, Berne va se doter de réserves de graines pour vingt ans afin de sauvegarder le potentiel de reproduction de ses forêts.

Autre changement, moins perceptible, l'atmosphère des séances de gouvernement est en train de se modifier. Président en titre, le socialiste René Bärtschi déclarait récemment que les débats sont en général plus nourris et les dossiers mieux préparés. La collégialité ne semble pas avoir souffert de la disparition des radicaux. Les deux nouveaux venus, jugés indésirables il y a peu de temps, se sont bien intégrés au collège. Enfin, le gouvernement semble redécouvrir l'existence du parlement.

Cohabitation à la bernoise

Les élections du 11 mai ont créé une situation sans précédent dans l'histoire bernoise : pour la première fois, le Conseil exécutif est dominé par des partis qui n'ont pas la majorité au Grand Conseil. Dans un livre paru récemment en allemand et portant sur le scandale des caisses noires (1), une quinzaine d'observateurs de la vie politique cantonale décrivent le fonctionnement du pouvoir bernois en termes de "démocratie de concordance". On y sent des relents d'"ancien régime". L'existence de la formule magique laissait aux gouvernants l'impression qu'il n'existait pas d'opposition sérieuse. Habitues à régner sans partage,

"Leurs Excellences de Berne" ont développé une tendance au despotisme. La collégialité se résumait souvent au copinage. Quant au parlement, il a longtemps fait preuve du plus parfait loyalisme, fonctionnant comme une simple chambre d'enregistrement. Depuis un an, le Grand Conseil semble retrouver peu à peu le rôle que lui assigne la constitution bernoise. C'est ainsi que certaines prises de position gouvernementales ont été bousculées par les députés, peut-être plus conformistes. Le Grand Conseil s'était prononcé en faveur des Jeux olympiques dans l'Oberland ou pour la construction d'une piste supplémentaire à l'autoroute du Grauholz, dans les deux cas contre l'avis de l'exécutif.

Ejectés du pouvoir, les radicaux animent au parlement une opposition active, motivée naturellement par la défense des intérêts économiques. Les petits partis sont plus écoutés qu'avant et en règle générale les séances sont plus animées. Le groupe de la liste libre pêche souvent par amateurisme et absence de programme clair. C'est ainsi que l'on a pu voir les coreligionnaires de Leni Robert et Benjamin Hofstetter voter avec la droite, en particulier sur des questions touchant la politique du personnel. Les syndicats bernois ont annoncé qu'en cas de liste commune entre le PS et les libres pour l'élection au Conseil des Etats, ils ne soutiendraient pas une alliance qui leur paraît contre nature.

"Pas trop vite"

Reste le peuple, ou du moins les électeurs qui prennent la peine de se rendre aux urnes. On les a vus exprimer parfois une méfiance peu coutumière à l'égard de la "nouvelle" politique. C'est ainsi que le projet d'aide financière aux partis (DP 857 et 859), soutenu par le gouvernement et accepté de justesse par le parlement, a été rejeté par les citoyens.

Les mentalités n'évoluent pas de manière spectaculaire en une année. Si l'allégeance à un pouvoir que l'on pouvait qualifier "d'union nationale" n'a plus la cote, il faudra encore attendre quelques années avant de récolter les fruits du "printemps de Berne".

(1) *Finanzaffäre in Staate*. Ed. Denos, Berne

CH 91 : creuser entre les trous du fromage (suite)

Par exemple en distribuant gratuitement le Minitel à tous les ménages du pays et en encourageant la multiplication des serveurs. Besoin d'un repas à domicile, d'une documentation sur les pompes à chaleur, d'un traducteur pour une émission en schwyztzer-tütsch, de savoir ce qui se fait au Tessin en matière de respect de l'égalité des salaires ? La mise en place d'un vrai réseau national permettrait de répondre à toutes ces attentes. Loin de déshumaniser l'acte de communication, il servirait dans un premier temps à le recréer.

Défi à relever pour le 700^e : passer de l'exposition de nos produits à l'échange de nos expériences. Stimulant, non ?

WL

Copie mal notée

■ (y) Le 23 août 84, l'Union syndicale suisse déposait l'initiative des 40 heures, dite "pour la réduction de la durée du travail", revêtue de près de 160 000 signatures. Le Conseil fédéral a donc jusqu'en août prochain pour présenter son message qui conclut – oh surprise – au rejet de l'initiative sans contre-projet.

Prévoyante, l'administration a déjà rédigé un texte dont l'examen par le Conseil fédéral était annoncé pour mercredi dernier. Pas un mot sur le sujet dans le communiqué en fin de séance. Il ne s'agirait pas d'un simple report, mais bel et bien du renvoi à ses auteurs (procédure assez rare) d'un projet plutôt faiblard.

Pour repousser l'idée d'une diminution du temps de travail, on parle macro-économie et compétitivité internationale ; mais on oublie le cas de l'Allemagne fédérale, notre principal partenaire économique, où beaucoup travaillent déjà moins de quarante heures par semaine. En revanche, la menace extrême-orientale – sud-coréenne en particulier – est agitée avec insistance. Comme si comparaison était toujours raison.

Lausanne : ça coince

■ Une députée vigilante a interpellé la municipalité de Lausanne pour demander des mesures visant à faciliter les conditions de travail de la police de la ville. Selon elle, les agents sont malmenés par la population.

Etonnement général, la question ne semble préoccuper personne, et surtout pas les principaux intéressés. Interrogés par un journaliste de l'hebdomadaire gratuit *Lausanne Cités*, les policiers se déclarent plutôt satisfaits de leur sort. En l'absence de l'interpellatrice, notre confrère n'a pas pu savoir ce qui avait motivé cette soudaine sollicitude. Prié de s'expliquer à ce sujet, un autre député du groupe n'a pas voulu répondre, arguant que sa coreligionnaire avait pris une initiative personnelle. Absence de concertation, préparation des dossiers inexistante, encombrement inutile des séances, les députés nationalistes ne sont-ils bons qu'à cela ?

IMMOBILIER GENEVOIS Plus la cote

■ (jd) A Genève, on le sait, le logement est un problème particulièrement sensible; en votation populaire, le "point de vue" des locataires triomphe à chaque coup, quels que soient les mots d'ordre des partis. Quant aux milieux immobiliers, leur cote est au plus bas. Ils ont pu s'en convaincre à l'occasion d'une enquête d'opinion à laquelle ils ont fait procéder l'automne dernier: profit des propriétaires immoral, déraisonnable, à interdire; crise du logement entretenue sciemment par les propriétaires; "quoi que l'on fasse, les locataires sont toujours exploités par les propriétaires". Bref, les locataires genevois ont une image très négative de la propriété foncière et des propriétaires.

Ces résultats, présentés dans *Immoscope* no 11 d'avril (Bulletin d'information sur l'économie et la propriété immobilières à Genève) montrent à l'évidence, selon le Bulletin, la nécessité d'améliorer la communication pour redresser l'image. Les locataires genevois souffrent d'un profond sentiment d'insécurité face aux propriétaires, qu'ils ne connaissent en général pas. Des régies, les locataires attendent une amélioration des services offerts (recherche d'un logement, échange, ...) et une meilleure transparence des factures et des comptes de l'immeuble.

Il aura donc fallu une enquête d'opinion pour que les professionnels prennent conscience de leur mauvaise réputation. Mais une information améliorée ne suffira pas à inverser la tendance. Les locataires jugeront sur pièces: des décennies d'arrogance de la part de certaines régies et la multiplication des transactions spéculatives les ont rendu méfiants.

Fribourg : ça roule

■ Les habitants de la périphérie de Fribourg qui travaillent en ville vont pouvoir profiter dès le 1^{er} juin du nouvel abonnement "arc-en-ciel" qui permettra de voyager sur les lignes des CFF et des deux compagnies de bus de la région. Jusqu'ici, trois abonnements différents étaient nécessaires. La nouvelle carte mensuelle coûtera 45 ou 55 francs selon la zone couverte. Presque toutes les communes concernées ont apporté leur soutien financier, elles verseront ensemble 40 francs de subvention par abonnement vendu. Les six communes qui ont refusé l'expérience ont la possibilité de "prendre le train en marche" quand bon leur semblera.

Radio Z (Zurich) rejoint le club des radios locales qui bouclent leurs comptes 86 avec un bénéfice. Il lui reste toutefois un découvert de l'ordre du million au bilan.

Quelques syndicalistes, agissant en leur nom propre, lancent un magazine critique sur les problèmes liés au monde du travail. Le premier numéro contient un long dossier sur la flexibilité.

Adresse : *Diskussion*, CP 290, 8026 Zurich.

ECHOS DES MEDIAS

Depuis 1985, le quotidien bernois *Der Bund* publie régulièrement des conseils pratiques sur la protection de l'environnement, informe sur des actions organisées dans ce domaine et donne des adresses utiles. Les 75 premiers conseils viennent d'être édités dans une brochure illustrée avec index et liste des adresses.

Koga-Verlag, Florastrasse 15, 3005 Berne, Fr 9.80

A la suite d'une indiscretion, les salaires de 1983 des trois principaux dirigeants d'Alusuisse ont pu être publiés par la *Schweizerische Handelszeitung*. Le moins bien payé a gagné 650 000 Fr. (six-cent cinquante mille !), alors qu'un collègue plus chanceux dépasse le million ! La débâcle du groupe n'aura donc pas affecté ces trois personnes puisque l'on précise que ces salaires comprennent la compensation du renchérissement.

■ La loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCP-R) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 87.

Piétons suisses associés

La sauvegarde du réseau pédestre existant n'est pas assurée pour autant, pas plus que son développement d'ailleurs. Il y a fort à parier que les cantons et les communes auront de la peine à intégrer ces nouvelles exigences légales dans leur politique d'aménagement du territoire. L'Association droits du piéton compte sur ses membres et sur des groupes locaux pour surveiller l'application de la loi et pour prendre des initiatives. Elle met à leur disposition son service de consultation technique et juridique. Un groupe de pression qui mise sur la décentralisation et l'engagement militant de ses membres, plutôt que sur une administration technocratique et centralisée.

L'Association droits du piéton
Klosbuchstrasse 48
8032 Zurich
tél. 01/47 62 40
édite un journal (*Le piéton suisse*) et des publications sur des problèmes particuliers du réseau pédestre.

POLLUTION URBAINE

Zurich empoigne le problème ...

■ (réd) L'exécutif de la ville de Zurich vient de rendre publics les principes écologiques de sa politique : l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et des ordonnances ne suffit pas ; la perspective écologique doit être globale et influencer toute la politique communale. A terme, la lutte contre les causes de la destruction de l'environnement prendra le pas sur celle qui ne vise que les symptômes.

Par ordre de priorité : éliminer ces causes, en réduire le nombre, les atténuer par des mesures techniques. L'exécutif communal est décidé à structurer son action en fonction du long terme. On commencera par la lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit. Pour ce qui est de l'air, les mesures seront opérationnelles dès mars prochain ; actuellement déjà la plupart des émetteurs industriels importants sont assainis. Un programme de mesures pour les chauffages

sera prêt cet été. Le problème du trafic est plus difficile : même si les prescriptions relatives aux véhicules sont respectées, les immissions ne pourront pas être ramenées aux valeurs limites prescrites sans réduction de la circulation. Même difficulté pour la lutte contre le bruit ; l'exécutif prévoit en priorité l'assainissement des axes bruyants (réduction du volume du trafic, limitation de la vitesse à 30 km / h et des mesures de protection passive (murs anti-bruit, meilleure isolation phonique de certains bâtiments), mais à titre transitoire seulement.

Une fois de plus, la Suisse romande est un peu à la traîne. A Genève, le Conseiller administratif Guy-Olivier Segond a annoncé la publication incessante d'un bilan écologique. C'est le stade du diagnostic.

A Lausanne, on se contente d'en parler, on organise des débats. Catherine Dubuis a assisté à l'un d'eux.

... et Lausanne ronronne en famille

Le parti socialiste lausannois organisait le 30 avril un débat public sur la pollution à Lausanne. Devant une cinquantaine de personnes, trois orateurs ont successivement pris la parole.

J.-D. Cruchaud, municipal, dont on peut regretter le style "électorale" (nombreuses clauses sur "le citoyen" – et la citoyenne, Monsieur Cruchaud ?), a rappelé les principales sources de la pollution (chauffages, industrie, artisanat, trafic motorisé) qui, à Lausanne, est à près de 90% d'origine locale ("Nous sommes nos propres pollueurs"). Les moyens de lutte sont eux aussi évoqués, mesures incitatives et mesures contraignantes.

G. Kurtz, vice-président de la Commission de circulation du TCS-Vaud, s'est cantonné dans des banalités lénifiantes, du genre : "Depuis cinq ans, le TCS a décidé de jouer le jeu (?), en faisant des recommandations ; mais on ne peut pas forcer les gens. D'ici 1995, on aura retrouvé le niveau de pollution de 1960, si chacun continue à jouer le jeu (?), etc, etc.

Enfin, H. Rollier, adjoint au chimiste cantonal, a rappelé les diverses lois et ordonnances qui se sont succédé depuis 1905 ! L'exposé de M. Rollier était tout à fait remarquable, organisé et compétent, dans une langue aisée et sûre ; c'était un vrai plaisir que de l'entendre. Ah ! quand les spécialistes savent présenter leur matière de cette façon-là, quel bonheur ! D'autant plus, avouons-le, que ce chimiste a donné pleinement raison à l'anachronisme que je suis :

"Un moteur arrêté, même pour très peu de temps, a-t-il précisé, est un bénéfice net pour la qualité de l'air." Merci pour cette rose, M. Rollier.

Cela dit, le débat public a baigné dans l'huile ... mais pas dans l'huile de chauffage ; plutôt dans l'huile de moteur. C'est curieux que le pékin se sente si peu concerné par ses radiateurs d'appartement (comme si nous n'étions pas tous des "chauffés") mais soit si prompt à se pencher sur sa chère voiture. Seule voix discordante, celle d'une jeune femme qui a soulevé le cas du parking de Beaulieu, 1000 places reconduites en contradiction avec les professions de foi municipales. Un autre auditeur a regretté l'absence d'un représentant AST à la table des orateurs.

Ce qui me frappe, en cette occasion, c'est le manque d'imagination des organisateurs, qui me semblent prisonniers de schémas dépassés, alors que ce serait précisément leur rôle que d'en faire éclater les limites. Inviter le TCS seul témoigne d'un attachement désuet à des rapports de force qui sont, heureusement, en train de se modifier. Non seulement j'ai déploré l'absence de l'AST, mais où étaient le médecin (recrudescence des maladies respiratoires), le représentant des TL (partenaire essentiel), des organisations de quartier (qui travaillent sur la modération du trafic, par ex.), des usagers des transports en commun ?

Et pourquoi ne pas inviter une ou des femmes ? Mais ceci est un autre combat ...

Catherine Dubuis

Un TGV Genève-St Maurice ?

■ (fb) Donc le Conseil du Léman, nouvellement créé et composé d'élus des cantons du Valais, de Vaud et de Genève ainsi que du département de la Haute-Savoie, s'est donné d'entrée un enjeu de prestige pour les notables qui l'animent : l'autoroute Genève-Valais au sud du lac. Les Vaudois y voient un délestage possible de leur rive (DP 854). Derniers feux – ce sont les plus éclatants – d'une société de l'automobile sur le déclin.

La proposition pourrait bien passer au-dessus de la tête des intéressés. Le problème de communication est réel. Une solution ferroviaire avait – déjà – été préconisée à l'occasion d'une journée de réflexion et de concertation d'élus haut-savoyards, valaisans et genevois le 27 avril 1985. Ouverte à la fin du siècle dernier, la ligne de chemin de fer du sud du Léman a été fermée au trafic voyageur sur son tronçon Evian-Saint-Gingolph en 1938. La "ligne du Tonkin" n'est depuis lors plus utilisée que par un train de marchandise quotidien roulant à 30km / h maximum et qui s'arrête au passage à niveau pour laisser passer les autos ...

De quoi séduire les fanatiques de "p'tit train". Ils s'inscrivent en masse aux excursions très spéciales organisées régulièrement (avec un point d'orgue en 1986, année du centenaire de la ligne) par des associations locales ou l'*International Ferroviare Club* (sic) d'Aulnay-sous-Bois (Genève-Eaux-Vives - Evian - Saint-Gingolph - Monthey - Saint-Maurice - Montreux - Lausanne - Nyon - Genève-Cornavin - Bellegarde).

Pourtant, la réhabilitation de cette ligne de 17,5 km n'offrirait pas que des satisfactions aux nostalgiques mais surtout des

perspectives intéressantes sur le plan économique : désenclavement rapide et à bon compte du nord de la Haute-Savoie vers la Suisse et le Valais et inversement ; transport des frontaliers travaillant à Genève ou en Valais (voire de l'un à l'autre!) ; promotion de la gare de Genève-Eaux-Vives au rang de terminus régional ; desserte des stations françaises et suisses des Portes du Soleil plus facile et plus courte au départ de Genève ; possibilité de prolonger jusqu'à Monthey le "TGV des neiges" Paris-Evian (après électrification) ; bouclage de deux circuits ferroviaires attractifs, le tour du lac Léman et le tour du Mont-Blanc ; possibilités d'excursions en correspondance avec les bateaux du lac et les trains de Monthey, Aigle ou Martigny.

Du sénateur Pellarin, président du Conseil général de Haute-Savoie, à Robert Ducret, président en exercice du Conseil d'Etat genevois, les poids lourds de l'officialité militent pour l'autoroute... dont le tracé le plus vraisemblable emprunte directement l'emplacement de la ligne de chemin de fer ! La SNCF, quant à elle, paraît se désintéresser de la situation.

La Suisse est directement concernée. Il est vraisemblable que l'autoroute assènerait un mauvais coup à la ligne du Simplon, pour laquelle les Romands se sont mobilisés il n'y a pas si longtemps. La décision ne viendra pas uniquement de France, mais bien de l'ensemble de la région transfrontalière intéressée, très certainement appelée à participer financièrement à l'une ou l'autre solution. Une raison de plus pour que le débat s'engage en Suisse aussi.

Tout savoir sur les affaires publiques

■ Les éditions Steiner et Gröninger publient depuis six ans un périodique original et fort utile. *Traktandum* se présente comme un recueil de fiches de documentation politique, sociale, culturelle, écologique, etc... Les sources sont toujours citées, il s'agit principalement de la grande presse, mais également de revues spécialisées. L'avantage est d'avoir directement à disposition, sous une forme facilement utilisable, une documentation classée par thèmes. Le tout est complété par un *Traktandum Magazin* bisannuel, qui contient des contributions originales.

Affaires publiques, dont le premier numéro vient de paraître, en constitue plus ou moins la version romande. Magazine

d'information sur la politique communale et cantonale, il s'adresse aux élu(e)s locaux, aux fonctionnaires et à tous ceux qui s'intéressent à la chose publique. Il paraîtra deux fois par an. L'éditeur envisage pour plus tard un *Traktandum* romand. Une initiative bienvenue pour les politiciens cantonaux et communaux de milice, qui ont souvent bien de la peine à trouver l'information nécessaire à leur travail et un moyen efficace de faire connaître les réalisations locales et circuler les idées.

Editions Steiner et Gröninger à Schleithelm. Rédaction: case postale, 4016 Bâle, tél. 061/44 77 77.

■ Unanime (!), le parlement français vote une nouvelle loi plus dure pour les conducteurs pris de boisson, ils risqueront désormais de deux mois à deux ans d'emprisonnement et une amende qui peut aller jusqu'à 9000 FF. Il était temps : 40% des accidents de la route sont dus à l'alcool. Ces mesures n'ont pas d'équivalent en Suisse, où les peines sont laissées à l'appréciation (et à la complaisance) des juges cantonaux.

Egoïsmes

Si la conduite d'un vélo en état d'ébriété est moins dangereuse, les cyclistes du dimanche ne sont pas forcément plus civilisés.

Le Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ) a de la suite dans les idées : le 31 mai 86, il lançait dans la jungle urbaine genevoise 120 bicyclettes roses, publiques et à usage gratuit (DP 821). Un an plus tard, c'est le constat d'échec. Si les "privatisations" ont été relativement rares, la plupart des vélos ont fini endommagés et abandonnés sans réparations. Le GLAJ va en remettre vingt-quatre à disposition. Mais plus question de les abandonner dans les rues. Ils seront confiés à des groupes de personnes contre promesse de bons soins et de restitution après usage.

Nos maîtres d'école nous le disaient déjà : "si vous n'êtes pas capables de vous conduire de manière responsable, il va falloir faire de la discipline".

Qui représente-t-il et à quoi sert-il ?

■ (mam) A l'approche des élections fédérales, *Construire*, hebdomadaire de la fédération des coopératives Migros, entame une série d'articles sur le thème général de la démocratie suisse.

Honneur redoutable, c'est à Domaine Public qu'il est revenu d'ouvrir les feux, avec une table ronde tenue en avril (1). On a pu y entendre le soussigné déclencher l'hilarité de ses collègues en remettant en question le système bicaméral suisse. Sans exiger la démission immédiate des députés qui la composent, on peut tout de même fournir quelques éléments de réflexion sur la Chambre dite "des cantons". Ils confirment son caractère "ambigu" (selon le terme de la Commission Wahlen pour la révision totale).

Les manuels d'histoire nous apprennent que le bicamérisme fut adopté en 1848, en quelque sorte pour consoler les cantons d'abandonner leur souveraineté au nouvel Etat fédéraliste. La Constitution fédérale est claire, le Conseil national groupe les représentants du peuple suisse alors que le Conseil des Etats se compose de députés des cantons. L'adoption ne se fit pas sans heurts. Combattue par les radicaux parce qu'insuffisamment progressiste et par les conservateurs parce que trop novatrice, la solution bicamérale s'imposa par le mérite décisif de n'être inacceptable pour personne.

Chambre des cantons ou chambre des patrons

Dans un rapport déjà ancien élaboré dans le cadre de la révision totale de la Constitution fédérale (2), J.-D. Delley avait examiné les divergences entre les deux Chambres, afin de voir si le Conseil des Etats défendait effectivement les intérêts fédéralistes contre la tendance centralisatrice du National. Voici ce que l'on peut lire dans son introduction : *"En fait comme en droit, le Conseil des Etats n'est pas la Chambre des cantons ; il faudrait pour cela qu'il soit constitué sur le modèle du Bundesrat allemand, par exemple"*. Récemment (3), Philippe Bois exprimait le même point de vue. Le Bundesrat, Cham-

bre des Länder allemands répond à l'idée que nous nous faisons d'un conseil des régions. Ses pouvoirs sont limités aux questions qui touchent le fédéralisme, soit essentiellement les transferts de compétences des Länder à l'Etat central. En Suisse, outre l'égalité entre les Chambres, la Constitution prévoit que les membres des deux Conseils votent sans instructions, les députés aux Etats sont donc totalement libres de leurs opinions. Elus par le peuple et non plus par les parlements cantonaux, ils représentent avant tout leur parti politique.

Cela se vérifie dans les faits. De l'étude citée plus haut (Delley), se dégage l'image d'une Chambre plutôt conservatrice, austère, et gardienne du libéralisme économique. Chose surprenante, bien que les cantons ruraux y soient surreprésentés, le Conseil des Etats ne n'est pas le défenseur le plus acharné des subventions à l'agriculture.

"Défense des minorités"

"Le Conseil des Etats est un organe de défense des minorités", entend-on souvent. La chose semble logique : Bâle-Ville a un député, Uri deux, les "petits" s'y trouvent donc en position de force.

Il s'agit de s'entendre sur la notion de minorité. A part le Jura, les cantons élisent tous leurs députés à la

petite Chambre selon le système majoritaire. Les minorités politiques sont par conséquent moins représentées (ou même pas du tout) aux Etats qu'au National. Ici encore, la "représentation des cantons" est une fiction. Car les systèmes électoraux en place permettraient parfaitement d'imaginer un Conseil des Etats composé uniquement de démocrates-chrétiens, de radicaux et de quelques libéraux et UDC.

Conséquence politique du cliché de la représentation du canton, certains observateurs estiment qu'il est opportun d'envoyer au Conseil des Etats deux députés de même couleur, afin d'éviter que leurs votes ne s'annulent. Pour Philippe Bois, on devrait se poser plus souvent la question : *"qu'est-ce au juste que l'opinion du canton ? Lorsqu'un projet est soumis au parlement fédéral, il a en règle générale fait l'objet d'une procédure de consultation à laquelle les cantons ont été associés. Ils ont donné leur avis. C'est le gouvernement qui décide seul"*. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir un député aux Etats voter contre l'avis du gouvernement cantonal où son parti est majoritaire ...

En guise de conclusion un peu impressionniste, je dirais que les observations des deux juristes cités plus haut n'ont fait que confirmer ma perplexité face à la petite Chambre. Instaurée à une époque où les transferts de compétences étaient un problème crucial, quel est son rôle à l'heure des défis nationaux ? Les cantons auraient-ils vraiment quelque chose à perdre si on décidait de la supprimer ? Les navettes interminables entre les deux Chambres ne sont-elles pas un élément de blocage du système politique suisse ? Finalement, à part la droite – elle s'y trouve en surreprésentation numérique – à qui profite l'institution du Conseil des Etats ?

(1) *Construire* du 15 avril 87.

(2) *Positions législatives du Conseil des Etats*, J.-D. Delley, Commission d'experts pour la révision totale de la Constitution fédérale, Sous-commission II, 1974. L'étude porte sur la période 1960-1974 et ne s'occupe que des projets émanant du Conseil fédéral.

(3) *La représentation du canton au Conseil des Etats – Critique de quelques idées reçues*, P.Bois, *l'Impartial*, 24 et 24 avril 87.

Une page sportive

Moi, je suis bien content ! Vous ne pouvez pas savoir ce que je suis content – plus encore que Koulyguine (dans *Les Trois Soeurs*) !

Le *Glossaire des patois romands* ... Mon père avait souscrit au *Glossaire des patois romands* – en 1923. Et peu avant sa mort, en 1978, cinquante-cinq ans plus tard, il a eu la satisfaction de pouvoir lire presque tous les articles de la lettre D - *dolionet* ... *dolyon* ... etc. Malheureusement, depuis, les choses s'étaient un peu détériorées ... Les bruits les plus inquiétants couraient ... Eh bien, l'autre jour, j'ai reçu un avis, daté du 31 mars 1987, qui m'a pleinement rassuré, m'apprenant que désormais les fascicules (80 et ss) seront réalisés en photocomposition, ce qui entraînera un certain retard dans la parution des deux prochains numéros, étant donné les problèmes "particulièrement délicats" qui se sont posés – mais que dès le printemps 88, "la publication du *Glossaire* retrouvera son rythme normal". Merveilleux, non ? Ainsi donc mon petit-fils, né en 1985, peut nourrir l'espoir légitime de pouvoir lire – en 2050, quand il prendra sa retraite – les articles de la lettre G, peut-être même les premiers articles de la lettre H ...

Je m'explique mieux son humeur enjouée !

... Non, non : je ne parle pas d'une pièce inédite de Ionesco ou de la Revue de pataphysique, mais du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*.

Je vous disais : *Les enfants de la Rocinha* (L'Aire), par Christiane Gilgen-Froidevaux et Erica Deuber-Pauli ... (DP 859). Je *droitissais* un peu le livre (pourquoi toujours dire *gauchir* ?) en parlant de témoignage consternant. Car il y a aussi la part de l'espoir : "les auteurs, dit la prière d'insérer, ont découvert au fond du dénuement des modèles de rapport à l'existence qui mobilisent des ressources humaines rayonnantes". Et encore : "*Les enfants de la Rocinha* nous racontent l'exploitation, la violence et la misère inacceptables, et le bonheur, pourtant, d'être au monde". Et aussi, quelquefois, la solidarité, la fraternité, une grande dignité dans le malheur.

Au contraire de la parole vraie, ceci (analyse de texte et langue de bois) :

"Depuis *Compact*, on le sait, "(il s'agit d'une prière d'insérer) "de tous les écrivains français d'aujourd'hui, Maurice Roche est celui qui a le plus radicalement remis en cause les structures du roman et de l'écriture romanesque. Il opère dans le roman une révolution semblable à celle de Mallarmé dans la poésie" – signé Claude Bonnefoy dans le *Panorama critique de la littérature moderne*.

Très bien ! "On le sait ..." qui est ce on ? Moi ? Jamais entendu parler de *Compact* ! Tout le monde ? Evidemment faux ! Et si l'on accepte la proposition (on, dans le meilleur des cas, se référant à trois pelés et quatre tondus), alors pourquoi le dire ?

"De tous les écrivains français d'aujourd'hui ..." L'auteur les a donc tous lus ? ! "... qui a le plus radicalement ..." : comment opère-t-on un pareil classement ? " ... le plus ..." : s'agit-il d'une arrivée d'étape au Tour de France ? Utilise-t-on l'ordinateur, comme pour le plus grand boxeur de tous les temps aux USA ???

Que de vocations de journalistes sportifs se perdent sans profit pour personne ! A Suivre !

■ Vers un développement solidaire, organe de la Déclaration de Berne, propose, dans son numéro d'avril, un dossier sur les soins de santé primaires. Ces soins essentiels, universellement reconnus et accessibles à tous, par des moyens adaptés à la réalité des destinataires ne sont pas réservés au tiers-monde. L'évocation du rôle de l'infirmière de santé publique et des soins à domicile dans le canton de Vaud illustre des aspects importants des soins primaires, souvent occultés par un système sanitaire centré sur l'hôpital.

DEVELOPPEMENT L'arnaque

Dans le même numéro un article de Richard Gerster sur l'industrialisation manquée du Togo: une usine de produits plastiques surdimensionnée, facturée à un prix surfait par une entreprise suisse, aujourd'hui en faillite ; une usine de tôles ondulées, surfacturée par une entreprise suisse et qui pendant sept ans ne fonctionne qu'à 30% de sa capacité ; une usine d'aluminium construite en 1979 par Brown Boveri et dont les fourneaux n'ont toujours pas été allumés ; une usine thermique construite sous la direction de BBC et qui ne fonctionne pas. Des projets qui ont bénéficié de la garantie des risques à l'exportation. Lourde responsabilité des promoteurs suisses, qui ont négligé de prendre en considération les besoins réels du pays, à laquelle il faut ajouter la corruption et les erreurs de gestion des autorités locales.

Actuellement la dette du Togo est supérieure à son produit national ; entre 1980 et 1984 le revenu de la population a chuté de 20% et l'argent fait défaut pour les investissements de première nécessité.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Wolf Linder

Charles-F. Pochon

Points de vue :

Jean-Louis Cornuz, Catherine Dubuis

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine Public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Changement de sable dans la caisse

■ (ag) Le 25 mars a été célébré l'anniversaire – trente ans – de ce jour pluvieux où, abrités sous des parapluies, c'était aussi un symbole, les représentants des Six de la Communauté européenne se retrouvèrent au Palais des Conservateurs, sur le Capitole, dans la galerie des Horaces et des Curiaces, où trônent les statues baroques de deux Papes – pouvait-on choisir décor plus vieille Europe – pour signer le traité de Rome.

Le préambule qui engage les chefs d'Etat, trois têtes couronnées pour trois présidents républicains, c'est aussi l'Europe, commence par cette phrase très belle : *"Déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens"*.

Le 25 mars 1987, Craxi alors premier ministre de la République italienne, recevait en ces lieux inchangés, avec son physique à la Paul-Henri Spaak, qui lui-même aimait sa ressemblance, calvitie de lutteur, avec Winston Churchill lançant à Zurich, en 1946, l'appel pour la création des Etats-Unis d'Europe. Fut célébré le chemin parcouru. Mais le vrai défi à l'Europe des papes et de Marc-Aurèle, c'est Gorbatchev qui l'a jeté avec ses propositions de démantèlement nucléaire en Europe. Née sous les parapluies, l'Europe est-elle encore imperméable ?

En quarante ans

L'avancée de l'Europe, les Suisses la mesurent à l'évolution de l'AELE (Association européenne de libre échange), de trois ans plus jeune. L'Angleterre qui en prit l'initiative est dans l'autre camp, comme le Danemark et le Portugal. La dynamique européenne, à laquelle le conseiller fédéral Schaffner ne voulait pas croire, l'a emporté sur le simple pragmatisme commercial.

Deux obstacles pourtant n'ont pas été levés :

- l'unité de défense ; l'Assemblée nationale française fait échouer, avant le traité de Rome, en 1954,

le traité déjà ratifié par ses cinq partenaires.

- l'unité monétaire, sans laquelle un véritable marché unique n'est guère concevable.

C'est à cette Europe-là que le défi Gorbatchev s'adresse. Admettons que les propositions de contrôle et d'inspection soient efficaces et complètes, admettons que les partenaires soient de bonne foi, que les moyens de dissuasion transcontinentaux subsistent, que la France et l'Angleterre conservent leur propre armement nucléaire, prenons acte du fait que le démantèlement des fusées intermédiaires et de courte portée élimine plus de vecteurs nucléaires soviétiques qu'américains, l'Europe se trouve non pas abandonnée, mais ramenée à ses forces militaires, économiques, démographiques conventionnelles.

C'est cela le défi qui met fin à un trompe-l'oeil. Et quand l'Europe recense plus d'unités blindées dans le pacte de Varsovie que dans l'alliance atlantique, est posée, du même coup, la question : comment des pays en proie à de graves difficultés économiques (Pologne, Tchécoslovaquie et, en une certaine mesure, l'URSS) peuvent-ils avoir un tel avantage ?

Nouvelle donne

Les exercices stratégiques traditionnels de caisse à sable se trouvent périmés dans l'hypothèse d'une option zéro-zéro.

En revanche deviennent décisifs des paramètres importants, dans cette Europe qui aime afficher des chiffres de grande puissance grâce à sa population et à sa production.

Les Européens aiment à reprocher aux Etats-Unis la gigantesque dette résultant des déficits successifs de l'Etat ? Mais que signifie ces récriminations si leur propre effort est nettement inférieur à celui de leur "protecteur" ?

Quelle est l'unité de défense ? Les régions les plus peuplées et les plus riches économiquement (Pays-Bas,

RFA) se trouvent à la frontière ? Un réduit pyrénéen, alpin, abruzzéen est-il concevable ainsi que l'utilisation stratégique de la longueur des côtes maritimes, liée notamment au contrôle de la Méditerranée ?

Comment manifester l'unité de la coalition face à un adversaire qui peut résoudre les mêmes problèmes de manière autoritaire ?

Comment évaluer la décroissance démographique de l'Europe ?

Comment assurer une avance technologique équilibrée ? Le produit national par habitant étant cinq fois supérieur au Danemark par rapport au Portugal ?

Ces questions-là sont la pierre de touche de l'unité européenne.

Gorbatchev n'a certes pas l'ambition d'être le fédérateur de l'Europe. Au contraire. Une constante de la politique soviétique est le refus d'une puissance économique et militaire forte à sa frontière ouest. Mais le démantèlement nucléaire qu'il propose oblige l'Europe à mesurer ses forces réelles et la longueur du chemin encore à parcourir, jusqu'à l'unité efficiente.

Il met fin à un confort que masquaient les commémorations capitaines. C'est très salubre.

L'Université s'auto-évalue

■ Suite à nos deux articles sur la relève universitaire (DP 853 et 854), la Société Université et Recherche (Affoltenstrasse 123, 8050 Zurich, tél. 01/311 37 27) nous informe qu'elle a élaboré une fiche de collaboration à l'intention des chercheurs et enseignants universitaires.

Il s'agit d'un formulaire à remplir par le collaborateur et son supérieur. Cet "état de la situation" a pour but de donner à chaque collaborateur l'occasion de reconsidérer avec son supérieur, à intervalles réguliers, sa position dans l'institut, ses tâches et ses buts immédiats par rapport à ses attentes à plus long terme, et de revoir ses possibilités de perfectionnement.